

FCP - CPR FRANCE ACTIONS P

FR0010318949

Informations générales

Nature	FCP
Devise comptable	EUR
Affectation des résultats	Capitalisation
Zone géographique prépondérante	France
Dominante fiscale	Plan Epargne en Actions

Informations pratiques

Agrément AMF	04/04/2006
Classification AMF	Actions françaises
Classification EuroPerformance	Actions françaises - general
Prospectus au	31/01/2008
Degré minimum d'exposition au risque action	
Durée minimum de placement recommandée	Supérieure à 60 mois
Modifications	

Frais

Commission de souscription	Fixe 3,00 %
Commission de rachat	Fixe 0,00 %
Frais de gestion	Maximum 1,10 % TTC
Commission de dépositaire	
Commission de conversion	
Taux de Frais Effectif	28/09/2007 : 1,07%

Organismes

Promoteur	CPR ASSET MANAGEMENT 10, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON PARIS
Société de gestion	CPR ASSET MANAGEMENT 10, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON PARIS
Gestion administrative et comptable par délégation	CACEIS FASTNET 1, PLACE VALHUBERT 75013 PARIS
Gestionnaire financier par délégation	CPR ASSET MANAGEMENT 10, PLACE DES 5 MARTYRS DU LYCEE BUFFON PARIS
Dépositaire	CACEIS BANK 1-3, PLACE VALHUBERT 75013 PARIS
Commissaire aux comptes	CABINET PATRICK SELLAM 49,53 CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS

Informations diverses

Objectif de gestion

L'objectif de gestion consiste à rechercher sur le long terme - cinq ans minimum - une performance supérieure à l'évolution de l'indice SBF 120, tout en conservant un profil de risque proche de celui de l'indice. La stratégie privilégie la régularité de la performance par rapport à celle de l'indice.

Indicateur de référence : SBF 120

L'indice SBF 120 comprend les 60 valeurs du CAC 40 et du CAC Next 20, complétées par les 60 valeurs suivantes ayant les plus grandes capitalisations flottantes et répondant aux critères de liquidité du Conseil Scientifique d'Euronext.

La performance de l'indicateur inclut les dividendes détachés par les actions qui composent l'indicateur (dividendes nets réinvestis). Des informations sur cet indice sont disponibles sur www.euronext.com

Orientation de placement

Le FCP est exposé pour au moins 75% de son actif en actions françaises et titres assimilés.

La politique d'investissement est fondée sur une sélection systématique des titres. Elle permet de retenir une centaine de lignes au sein d'un univers de départ regroupant environ 300 valeurs.

L'analyse systématique de chaque titre composant l'univers d'investissement, sur la base de critères financiers précis et objectifs, permet d'identifier les valeurs susceptibles d'intégrer le portefeuille. Le choix définitif est opéré en fonction des contraintes de risque appliquées à celui-ci, en particulier le niveau de risque global déterminé par rapport à l'indice de référence.

Le FCP est investi pour au moins 75% de son actif en actions françaises et titres assimilés appartenant à l'univers des grandes et moyennes capitalisations et à tout type de secteurs.

Dans le but principal de compléter l'exposition actions en cas de souscriptions importantes, pour reconstituer une exposition synthétique ou pour couvrir un élément du portefeuille, le FCP pourra investir dans les instruments financiers à terme sur les marchés réglementés et de façon exceptionnelle sur les marchés de gré à gré. Le FCP pourra être exposée au maximum à 120% de l'actif net, de façon ponctuelle.

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP pourra également investir en produits de taux dans la limite de 25% de son actif. Le FCP investira dans des instruments du marché monétaire publics et privés libellés en euro et appartenant à la catégorie « Investment Grade ».

Par ailleurs et à titre accessoire, le FCP peut détenir des parts ou actions d'OPCVM, également effectuer des opérations de prises et mises en pension et des prêts et emprunts de titres dans le but de gérer ses liquidités et de façon plus générale afin de poursuivre son objectif de gestion. Le FCP peut investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par d'autres entités appartenant ou non au groupe Crédit Agricole S.A.

Pour plus de détail, se reporter à la note détaillée du FCP.

Souscripteurs concernés

Part P : tous souscripteurs

Part I : tous souscripteurs principalement les investisseurs institutionnels cherchant à investir sur les actions françaises dans une optique long terme, privilégiant une approche systématique de la sélection de titres et un risque relatif maîtrisé.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP est fonction de la situation particulière de chaque souscripteur, notamment : la composition de son propre patrimoine, ses besoins de financement à court comme à long terme, le degré de risque qu'il souhaite prendre. Il est recommandé également de diversifier suffisamment ses investissements afin qu'ils ne soient pas exposés aux risques d'un seul OPCVM.

Le FCP est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse ouvert à Paris du mois de septembre de chaque année.

Périodicité de calcul de la VL

Quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France, de fermeture de la bourse de Paris ou d'interruption exceptionnelle des marchés.

Lieu de publication de la VL

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

Conditions de souscription / rachat

Etablissements en charge de la réception des ordres de souscription et de rachat :

CPR Asset Management, CACEIS Bank, agences des Caisses Régionales du Crédit Agricole en France, agences LCL-le Crédit Lyonnais en France.

L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique aux dits commercialisateurs vis-à-vis de CPR Asset Management.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnée ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CPR Asset Management.

Le porteur a connaissance que les établissements désignés ci-dessus pourront communiquer à tout moment et sur simple demande de la société de gestion la liste des personnes ayant instruit des souscriptions/rachats sur cet OPCVM.

. Précision des modalités de passage d'un compartiment à un autre, d'une catégorie de parts à une autre, y compris du point de vue fiscal : les demandes d'échange sont centralisées chaque jour avant 14 heures et sont exécutées sur la base des valeurs liquidatives respectives des parts P et des parts I calculées suivant les cours de bourse du jour même (soit à cours inconnu) . Indication des bourses ou des marchés où les parts sont cotées ou négociées : Néant

. Possibilités prévues de suspendre, de limiter ou d'arrêter les souscriptions ou les rachats : Conformément à la réglementation en vigueur, le rachat par le FCP de ses parts comme l'émission de parts nouvelles peut être suspendu, à titre provisoire, par le FCP quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des porteurs le commande.

. Préavis incitatifs de souscription et/ou de rachat : Néant

. Montant minimum de la souscription initiale :

Part P : une part

Part I : 1.000.000 d'euros

. Montant minimum des souscriptions ultérieures :

Part P : une part

Part I : une part ou une part et fraction de parts

. Fractionnement des parts :

Part P : néant

Part I : les parts sont fractionnées en millièmes de parts dénommées fractions de parts.

. Date et heure de réception des ordres : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative avant 14 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à un cours inconnu).

. Entité en charge de la centralisation des ordres : CPR Asset Management.

Performances au 31/07/2008

Année	Performance
2007	2,12
2006	21,97
2005	27,58
2004	9,96
2003	17,68
2002	-32,34
2001	-21,66
2000	0,16

